Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260313-DCM2026_04COHI-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 23 février 2026 à 19h00, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEDER, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 17 février 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul HEDER, Mme Valérie MAHE, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Isabelle LISCORNET, Mme Nathalie LECOQ, M. Loïc LE BEUAN

Absent excusé : Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL, M. Jean-Jacques ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LISCORNET

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6
Votants : 8

➢ DCM2026_04COHI Demande d'exonération des loyers du bar et de la licence IV

Monsieur le Maire lit le courrier de la gérante du bar adressé aux membres du Conseil Municipal, par lequel celle-ci sollicite une exonération des loyers du bar et de la licence IV.

Considérant les difficultés rencontrées, notamment des problèmes de santé, et désormais la fermeture du Pont de Guingamp qui induit une fréquentation moindre du bar, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 4 voix pour et 2 voix contre, de ne pas facturer le loyer du bar et de la licence IV pour les mois d'avril à juin 2026.

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Paul HEDER

MAIRIE DE COHINIAC
22800 (Côtes-d'Armor)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE